

Réunion du 3 février 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
présents :

, vice-présidents

, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Alice MOREL

Absent(s) : Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

N° CP/2014/80 - Fonctionnement des collèges publics - 3126
Dotations de fonctionnement complémentaires 2014

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 326 001,19 €, soit :

- 289 988 € en faveur de 89 collèges publics pour couvrir les frais de fonctionnement pour l'Espace Numérique de Travail en Alsace - ENTEA 2 et ENTEA 3, à savoir 5 460 € pour les 15 collèges pilotes et 2 812 € pour les 74 autres collèges conformément au tableau joint en annexe ;
- 488,19 € au collège Jean Mentel à SELESTAT pour couvrir les charges locatives de la gestionnaire et de l'agent de maintenance pour la période de relogement provisoire lors des travaux de réhabilitation et de désamiantage des logements de fonction du collège Jean Mentel à Sélestat ;
- 10 000 € au titre de l'équipement en matériel de reprographie des collèges suivants :
 - . ILLKIRCH collège Les Roseaux : 3 500 €
 - . HERRLISHEIM : 6 500 €
- 25 525 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :
 - . CHATENOIS : 3 080 € (une auto-laveuse)
 - . HAGUENAU collège Foch : 3 080 € (une auto-laveuse)
 - . HEILIGENSTEIN : 3 950 € (une auto-laveuse)
 - . HERRLISHEIM : 6 090 € (deux auto-laveuses)
 - . MOLSHEIM collèges Bugatti : 1 000 € (matériel pour la réalisation de bancs d'extérieur)
 - . PFULGRIESHEIM: 3 325 € (des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur)
 - . STRASBOURG collège Pasteur : 5 000 € (tables de ping-pong et tapis de gymnastique pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive)

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140203-84269-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 12/02/14